

ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cnerp

Suivi des avis de moyen terme 2014-2018

- PROVISoire -

Le tableau indique, pour chaque avis de moyen terme de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population, leur traitement sur la période 2014-2018.

Avis de moyen terme	Année			
	2014	2015	2016	2017-2018
n°1		RORcal		Test collecte séquentielle, dématérialisation de la collecte des résidences non principales
n°2		Changement du bulletin individuel : Pacs et vélo		Nouvelle feuille de logement pour repérer les liens familiaux deux à deux
n°3	Réunions annuelles départementales de maires	Réunions annuelles départementales de maires. Participation au salon des maires	Réunions annuelles départementales de maires. Participation au salon des maires	Réunions annuelles départementales de maires. Courrier aux maires du président de la Cnerp. Participation au salon des maires
n°4		Généralisation du recensement par internet	Premières évolutions relatives à l'allègement de la charge des agents recenseurs	Test collecte en séquentiel Projet de dématérialisation des résidences non principales
n°5				Nouvel outil Rorcal GT RIL Rorcal
n°6			Présentation de la nouvelle feuille de logement	Présentation du projet de dématérialisation des résidences non principales ; faisabilité d'un calcul de population plus précoce.

Synthèse des éléments de bilan

L'analyse présentée dans les pages qui suivent montrent que les six avis de moyen terme de la commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp), ont tous été suivis d'effet.

Commentaires sur l'avancée des avis de moyen terme 2014-2018 de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp)

Avis n°1

La collaboration étroite entre l'État et les communes a permis d'améliorer le dispositif de collecte, élément essentiel à la qualité du recensement. La Cnerp sera attentive à ce que les projets de moyen terme 2014-2018 confortent ce partenariat.

Commentaires

La mise en place de l'outil Rorcal de gestion des RILs a vocation à faciliter la collaboration Insee/communes sur la mise à jour du RIL grâce à un outil partagé.

Les projets d'évolution de protocole démarrent toujours par plusieurs tests avec des communes afin de prendre en compte leurs retours et recommandations, comme par exemple les expérimentations de recensement séquentiel commencées en 2018.

Par ailleurs, la recherche d'allègement de la charge de travail des communes reste une préoccupation constante de l'Insee. Le projet de dématérialisation de la collecte des résidences non principales, instruit dès 2017 et qui sera opérationnel en 2019 en est une illustration.

Avis n°2

*La Cnerp, attentive aux changements socio-démographiques depuis 2004, première année de collecte, s'inquiète du retard pris dans la mise en œuvre de **l'ensemble des recommandations du groupe de travail du Cnis sur l'évolution du questionnaire du recensement**, diffusées en juin 2012. Elle demande que tous les moyens nécessaires soient mobilisés dès 2014.*

Commentaires

Les recommandations du groupe de travail sur le recensement ont été prises en compte et introduites dès l'enquête de 2015 en ce qui concerne l'introduction du « pacs », du « vélo » et la modification de la liste de modalités des diplômes. La présentation de la date d'arrivée en France a été également revue pour être rendue plus visible.

La nouvelle feuille de logement qui améliore la connaissance de la composition des ménages et des liens entre les membres du ménage a été introduite dans le recensement 2018. Elle permettra notamment de mieux connaître la situation des familles recomposées et des enfants en garde alternée.

Avis n°3

La Cnerp attire l'attention de l'Insee sur la poursuite des efforts de pédagogie et de communication envers les élus sur la méthode du recensement et l'utilisation de ses résultats.

*Cet effort est particulièrement important sur les exercices dès 2014 compte tenu **des renouvellements liés aux échéances électorales et des évolutions des périmètres intercommunaux.***

Commentaires

Chaque année, des réunions départementales de maires sont organisées pour informer les élus des modalités du recensement et du calcul des populations légales. Ces opérations ont pris une ampleur plus importante en 2015, première année de généralisation de la collecte par internet. Par ailleurs, l'Insee participe régulièrement au salon des maires.

Enfin, un courrier d'information signé du président de la Cnerp a été transmis aux maires de toutes les communes via les associations départementales des maires fin 2017. Ce courrier a pour objet les trois derniers travaux de la Commission : la date de référence des populations légales ; la collaboration entre l'Insee et les communes (> 10 000 habitants) pour la constitution des répertoires d'immeubles localisés (RIL) et les possibilités de réaliser dans ces communes une enquête de recensement exhaustive en lieu et place des enquêtes par sondage.

Avis n°4

*La Cnerp se félicite des avancées du projet de modernisation de la collecte du recensement, notamment la généralisation **dès 2015 de la collecte par internet**. Elle suivra avec attention l'aboutissement de ce projet, en veillant à ce que la charge de travail des agents recenseurs et des responsables communaux du recensement ne soit pas alourdie.*

Commentaires

La collecte par Internet du recensement de la population a été généralisée en 2015. Le taux de réponse par internet est passé de 33 % en 2015 à 48 % en 2018. Dès 2016, les consignes relatives à la charge de travail des agents recenseurs ont évolué dans le sens d'un allègement. Par ailleurs, les enquêtes menées auprès des coordonnateurs communaux montrent que leur charge a aussi été allégée.

Ce mode de collecte nécessite encore une première visite par l'agent recenseur. Une expérimentation a été menée en 2018 avec 16 communes consistant, pour les logements individuels, à déposer un document dans la boîte aux lettres à la place de cette première visite, ce qui permettrait de réduire la charge pour l'agent recenseur. Cette expérimentation s'est révélée très positive puisque 3 jours après le début de la collecte entre 30 % et 50 % des habitants des communes concernées avaient répondu par internet. Cette expérimentation devrait être élargie en 2019.

Un autre projet est en cours pour permettre dès la collecte 2019 une dématérialisation de la collecte des résidences non principales. Cela allégera fortement la charge des communes touristiques (qui doivent pour le moment remplir plusieurs milliers de feuilles de logements papier).

Avis n°5

*La Cnerp a noté les efforts de l'Insee pour mieux sensibiliser les grandes communes à l'importance des opérations sur le Répertoire d'immeubles localisés (RIL) et pour aider les correspondants locaux dans l'exercice de leurs missions, à la suite des préconisations du groupe de travail sur les enjeux du RIL. Elle souhaite que cet effort soit poursuivi, notamment en proposant aux communes **un outil informatique moderne susceptible de faciliter leur travail**.*

La Cnerp préconise en outre que le nombre de logements par adresse dans le RIL fasse l'objet d'une attention particulière.

Commentaires

Un nouvel outil informatique Rorcal partagé avec les communes a été mis en place en 2017. Cet outil est collaboratif et beaucoup plus ergonomique que le précédent. Il facilite la mise à jour du RIL par les communes.

Un groupe de travail sur l'évolution et l'amélioration de la collaboration Insee-Collectivités locales pour la gestion des RIL dans le cadre du projet Rorcal (Réorganisation du répertoire commun d'adresses localisées) a été mis en place en 2015. Le rapport issu des travaux du groupe a été validé par la Cnerp fin 2017 et par le bureau du Cnis en mars 2018. De nombreuses recommandations de ce groupe de travail ont déjà été mises en œuvre notamment celles portant sur les améliorations à apporter à Rorcal et celles sur la pédagogie/communication. La mise à jour du décret de 2003, prévu en 2018, devrait permettre de prendre en compte les recommandations de nature plus juridiques.

Avis n°6

*L'organisation du recensement de la population est à la charge de l'Insee qui souhaite envisager des **évolutions à échéance des années 2020**. La Cnerp entend être **pleinement associée à ces réflexions**, notamment dans la mesure où elles impactent le déroulement des enquêtes de recensement, la place des communes dans le dispositif de collecte et le mode d'établissement des chiffres de population.*

Commentaires

Aucun projet de refonte en profondeur du recensement n'est envisagé à ce stade pour 2020. Toutes les évolutions sont néanmoins toujours présentées en amont à la Cnerp comme le projet de dématérialisation des résidences non principales cette année, le changement de la feuille de logement ou les expérimentations de recensement séquentiel. Une action du moyen terme de l'Insee est en cours qui s'intitule « Adapter le recensement pour satisfaire les demandes nationales et européennes en optimisant les coûts ». Ses principales actions seront présentées à la Cnerp.

Par ailleurs, certaines études méthodologiques sont également présentées, comme par exemple, l'étude de faisabilité du calcul de chiffres de population plus précoces (en n-1 ou n-2 à la place de n-3).

Une réflexion sur les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation est en cours.